



Rapport annuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Le Directeur général a l'honneur de transmettre ci-après au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, pour examen à sa quarante-deuxième réunion, le rapport soumis par le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir l'annexe).

Annexe

Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au Comité du programme, du budget et de l'administration, mai 2025

Contexte

1. Ce rapport couvre la quarante-sixième réunion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (le Comité), qui s'est tenue en mars 2025. Les principales recommandations découlant de cette réunion en personne sont indiquées ci-après.
2. Les membres du Comité qui ont participé à cette réunion étaient : M. Greg Johnson (Président), M. Rob Becker, M^{me} Beatriz Sanz Redrado et M. Darshak Shah. M^{me} Aseya Galadari n'a pas pu assister à la réunion en personne et a participé à certaines sessions à distance.
3. Le Comité a reçu l'appui nécessaire du Secrétariat, y compris un aperçu régulier des principaux faits nouveaux et des difficultés actuelles présenté par la haute direction. Il a également eu l'occasion d'informer le Directeur général des discussions tenues et des principales observations du Comité.
4. Avant l'ouverture de la réunion, tous les membres du Comité ont soumis leur déclaration d'intérêts au Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS et confirmé l'absence de conflit avec leur mandat actuel.
5. Le présent rapport comprend les chapitres suivants :
 - a) Financement de l'OMS
 - b) États financiers pour 2024
 - c) Vérification extérieure
 - d) Modifications possibles du processus de sélection du Commissaire aux comptes
 - e) Vérification intérieure et enquêtes
 - f) Évaluations
 - g) Gestion des risques
 - h) Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier (PRSEAH)
 - i) Système de gestion opérationnelle (BMS)
 - j) Autres questions examinées par le Comité
 - k) Résumé des recommandations mises en évidence

A. Financement de l'OMS

6. L'incertitude financière actuelle découlant des événements géopolitiques qui ont une incidence sur l'aide publique au développement et l'action de l'OMS a été examinée. Il a été noté à cet égard que cette question est particulièrement aiguë pour l'OMS, suite à l'annonce, par son principal donateur, de son retrait de l'Organisation.

7. Le Comité a félicité le Secrétariat pour la rapidité et l'ampleur des mesures qu'il prenait face à cette situation et pour son approche à plusieurs volets, axée sur :

- les mesures de maîtrise des dépenses et les gains d'efficacité ;
- la mobilisation des ressources et la collaboration avec les parties prenantes ;
- la hiérarchisation des travaux de l'Organisation afin de les axer sur le mandat fondamental de celle-ci.

8. En particulier, le Comité s'est félicité de constater que le Secrétariat étudie les possibilités de réaliser des gains d'efficacité dans tous les domaines afin de réduire dans toute la mesure possible les répercussions sur son personnel, tout en reconnaissant l'importance des compétences techniques et la nécessité d'assurer la continuité et la mémoire institutionnelle. Dans le même temps, le Comité a noté que les dépenses de personnel constituaient l'une des principales catégories de dépenses.

9. Le Comité a noté avec satisfaction l'engagement du Secrétariat à répondre à la demande des États Membres de veiller à la solidité des fonctions de contrôle et de responsabilisation,¹ même en cette période de contraintes financières et économiques. S'il convient d'exploiter au mieux toutes les possibilités de réaliser des gains d'efficacité, il est néanmoins important de maintenir les fonctions qui donnent aux États Membres et aux donateurs l'assurance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et qui garantissent le suivi des résultats et l'optimisation des ressources.

10. La situation actuelle a mis en évidence l'importance de maintenir des pratiques solides de gestion des risques, tandis que les actions déjà entreprises par le Secrétariat en vue d'un modèle de financement plus durable dans le cadre du programme de transformation ont permis un certain degré d'atténuation.

11. Dans ce contexte, conformément à la décision WHA75(8) (2022), le Comité considère que l'augmentation proposée des contributions fixées pour la période 2026-2027² et l'objectif consistant à ce que celles-ci couvrent l'équivalent de 50 % du budget de base 2022-2023 d'ici à l'exercice biennal 2030-2031 revêtent une importance vitale.

12. L'incidence plus générale des fortes pressions financières dans l'ensemble du système des Nations Unies et la recherche renouvelée de gains d'efficacité et d'économies pourraient offrir des possibilités de consolidation et de coopération accrues. Le Comité a souligné qu'il importait de poursuivre son engagement, notamment par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies.

¹ Voir le document EB156/4.

² Voir le document A78/6.

13. Enfin, le Comité s'est félicité de recevoir des informations actualisées sur la stratégie actuelle de mobilisation des ressources et les mécanismes de financement innovants, notamment le récent cycle d'investissement, la Fondation de l'OMS, la mobilisation des acteurs philanthropiques et la campagne de dons individuels.

B. États financiers pour 2024

14. Conformément à son mandat, le Comité a examiné les états financiers de l'OMS (y compris l'assurance-maladie du personnel) pour l'année 2024, qui étaient encore sous réserve de la validation définitive de la vérification des comptes au moment de sa réunion.

15. Le Comité a loué le Secrétariat pour la disponibilité précoce, la qualité et l'intégrité des états financiers et a appris avec satisfaction que le Commissaire aux comptes devrait émettre une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers de l'OMS dans les semaines à venir, notant également les relations constructives entre les collaborateurs du Commissaire aux comptes et le Secrétariat.

16. Il a été observé qu'un déficit s'élevant à 450 millions de dollars des États-Unis (USD) a été signalé pour l'année 2024. Cela est en partie dû à la comptabilisation d'activités réalisées en 2024, financées à partir de recettes comptabilisées au cours d'exercices antérieurs, conformément aux méthodes comptables actuelles fondées sur les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

17. À cet égard, le Secrétariat a expliqué que les travaux d'alignement sur les nouvelles normes IPSAS étaient toujours en cours, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système de gestion opérationnelle (BMS). Le Comité a répété qu'il convient de se préparer tôt à l'application des normes révisées d'information financière publiées par le Conseil des normes IPSAS et a indiqué qu'il serait important d'organiser en temps opportun des séances d'information avec les États Membres pour s'assurer que l'incidence des modifications est bien comprise.

18. Le Comité a noté que les charges à payer au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service non financées avaient augmenté de 82 millions USD. Cette fluctuation, due à des ajustements actuariels et à des changements démographiques, peut être considérée comme normale et le passif de l'OMS reste suffisamment financé.

19. Le Comité a également pris note de la passation exceptionnelle par pertes et profits de vaccins antipoliomyélitiques périmés d'un montant de 67 millions USD et d'autres articles périmés d'une valeur totale de 6 millions USD. À cet égard, le Comité souscrit aux observations préliminaires formulées par le Commissaire aux comptes à l'issue de la vérification de la performance de la gestion des entrepôts concernant la nécessité d'un examen détaillé des pratiques du Secrétariat en matière de gestion des stocks. Néanmoins, le Comité est d'accord avec la façon dont le Secrétariat traite ces questions dans les états financiers.

20. Enfin, le Comité a pris note de l'utilisation temporaire du fonds de roulement (31 millions USD) pour contribuer à atténuer les retards dans la réception des contributions fixées. Il a fait observer qu'une telle réserve, qui constitue un mécanisme important de gestion des flux de trésorerie, en particulier pendant les exercices budgétaires difficiles, n'existait pas pour les contributions volontaires, ce qui présentait un risque pour l'exécution des programmes. Dans le même temps, il a réaffirmé qu'il importe que les États Membres et les donateurs s'acquittent de leurs obligations en temps voulu.

21. Recommandation 1 : Le Secrétariat devrait étudier la possibilité de constituer une réserve pour gérer toute interruption de la réception des contributions volontaires afin d'assurer la continuité de l'exécution des programmes.

C. Vérification extérieure

22. Le Comité a pris connaissance des résultats préliminaires des vérifications de la performance effectuées par le Commissaire aux comptes concernant la couverture sanitaire universelle et la gestion des stocks et des entrepôts ; de la vérification des états financiers et de la conformité ; ainsi que de la vérification du Bureau régional de la Méditerranée orientale.

23. En ce qui concerne la vérification de la performance de la gestion des stocks et des entrepôts, le projet de rapport du Commissaire aux comptes a indiqué que certains contrôles de base et automatisés faisaient défaut dans le nouveau système de gestion des entrepôts, qui sera l'un des premiers modules du nouveau BMS.

24. À cet égard, le Comité a estimé que le nouveau système devrait prévoir des contrôles automatiques et accroître l'efficacité et l'efficience des processus et des procédures afin d'améliorer la performance et de réduire au minimum les radiations dues au dépassement des dates de péremption. Il a donc encouragé le Secrétariat à continuer de s'attacher à résoudre les problèmes soulevés.

25. Dans le même temps, le Comité a appris avec satisfaction que les problèmes recensés par le Commissaire aux comptes en ce qui concerne la gestion des stocks et des entrepôts ne peuvent pas être extrapolés à l'échelle mondiale, car les entrepôts sont gérés localement, ce qui signifie que les problèmes peuvent dépendre du contexte national, en particulier dans les zones confrontées à des problèmes de sécurité et dans les situations d'urgence.

26. En ce qui concerne la vérification des états financiers et de la conformité pour l'année 2024, le Comité s'est félicité de l'opinion d'audit sans réserve attendue du Commissaire aux comptes. Il a félicité le Secrétariat et le Commissaire aux comptes pour leurs travaux et leur étroite collaboration.

27. Le Comité a relevé la coordination qui existe entre les fonctions de vérificateur intérieur des comptes et de Commissaire aux comptes, en particulier en ce qui concerne leurs plans de travail annuels respectifs en matière de vérification. Dans le même ordre d'idées, afin d'éviter les doublons et d'assurer une utilisation efficace des ressources, le Comité s'est déclaré satisfait de l'engagement pris par le Commissaire aux comptes de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation à l'avenir, en particulier en ce qui concerne leur plan de travail de vérification de la performance.

28. Comme à l'accoutumée, une séance à huis clos a également eu lieu avec le Directeur de la vérification extérieure des comptes.

D. Modifications possibles du processus de sélection du Commissaire aux comptes

29. Conformément à la demande formulée par le Comité du programme, du budget et de l'administration à sa trente-huitième réunion,³ le Comité avait auparavant recommandé que le Secrétariat procède à une analyse comparative des processus de sélection pour le poste de Commissaire aux comptes dans l'ensemble des organismes du système des Nations Unies afin de recenser les meilleures pratiques. Cette analyse est terminée et le Comité a examiné les résultats.
30. Les pratiques de l'OMS correspondent globalement à celles des autres organismes. Toutefois, il existe un certain nombre de domaines dans lesquels les organes directeurs pourraient envisager des amendements en vue d'améliorer l'efficacité du processus et de l'aligner sur les meilleures pratiques. Les domaines en question sont décrits ci-après.
31. Le mandat actuel du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance⁴ prévoit que celui-ci peut, sur demande, donner des conseils à l'Assemblée mondiale de la Santé sur la nomination du Commissaire aux comptes.
32. Conformément à cette disposition et suite à une demande exceptionnelle du Directeur général, le Comité a examiné les candidatures pour la nomination du Commissaire aux comptes en 2023 et a donné son avis à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé.⁵
33. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance est un organe indépendant nommé par le Conseil exécutif, doté d'une expérience et de compétences couvrant spécifiquement la fonction de vérification. À ce titre, le Comité est bien placé pour fournir des conseils d'experts et apporter son soutien dans le cadre des délibérations de l'Assemblée de la Santé dans ce domaine.
34. Il est donc proposé d'officialiser davantage le rôle du Comité dans le processus de sélection du Commissaire aux comptes. Il s'agirait notamment de demander au Comité de fournir des conseils au Secrétariat concernant la rédaction d'un mandat aux fins des appels à manifestation d'intérêt, et de lui demander de fournir une évaluation technique des propositions reçues au regard des critères de candidature pour soumission à l'Assemblée de la Santé.
35. Le Comité a noté l'absence de lettre de mission entre l'OMS et le Commissaire aux comptes, ce qui constitue une pratique courante et une exigence en vertu des normes internationales de vérification. Une lettre de mission énonçant les engagements pris par le Commissaire aux comptes auprès de l'OMS dans sa proposition, ainsi que les conditions de la mission, la portée, les responsabilités et les honoraires, devrait être un élément obligatoire dans le cadre des nominations futures.
36. Afin de faciliter une collaboration plus active avec les États Membres dans le cadre du processus de sélection, l'Assemblée de la Santé pourrait choisir de créer un groupe de travail restreint, mais représentatif, composé d'États Membres et chargé d'examiner les propositions reçues et l'évaluation technique du Comité, de faire passer un entretien aux candidats retenus et de formuler une recommandation à l'Assemblée de la Santé aux fins de sa décision.

³ Voir le document EB153/2.

⁴ Voir les documents EB150/5 et EB150/43.

⁵ Voir le document A76/25.

37. Le Commissaire aux comptes est nommé pour une durée de quatre ans,⁶ avec possibilité de renouvellement pour un deuxième et dernier mandat de quatre ans. Nonobstant cette pratique à l'OMS, un processus de sélection complet est normalement entrepris pour ces renouvellements, ce qui implique un investissement de ressources de la part des États Membres, des candidats et du Secrétariat. Il conviendrait d'envisager la mise en place d'un processus de sélection révisé selon lequel, si les parties prenantes n'ont pas exprimé d'insatisfaction à l'égard du Commissaire aux comptes en poste au cours du mandat initial de quatre ans, le Secrétariat, avec l'aval du Comité, pourrait soumettre une proposition de renouvellement à l'Assemblée de la Santé en faisant l'économie du processus complet de sélection.

38. Recommandation 2 : Sous réserve des orientations issues de la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Comité recommande que le Secrétariat prépare une proposition en vue de consultations avec les États Membres. Cette proposition devrait établir le protocole à suivre pour la sélection, la nomination et le renouvellement des futurs Commissaires aux comptes de l'OMS. Le Comité recommande également que le protocole soit présenté à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour adoption.

E. Vérification intérieure et enquêtes

39. Le Comité a eu l'occasion d'examiner l'état d'avancement du plan de travail annuel du Bureau des services de contrôle interne (IOS). Par la même occasion, il a reconnu qu'il pourrait être nécessaire d'adapter ce plan au cours des prochaines semaines afin de tenir compte de la réalité financière actuelle et de mieux l'aligner sur les résultats du processus d'établissement des priorités en cours.

40. Le Comité a noté qu'un examen d'assurance de la qualité de la fonction de vérification intérieure des comptes avait été effectué en 2023 par une entité indépendante externe, qui avait conclu que ladite fonction était généralement conforme aux normes établies par l'Institut des auditeurs internes (la note la plus élevée possible accréditée). En 2024, l'IOS a réalisé une autoévaluation de qualité de la conformité de sa fonction de vérification intérieure avec les nouvelles normes mondiales en la matière. L'autoévaluation a permis de recenser des possibilités d'amélioration. La charte actuelle de l'IOS a fourni une bonne base pour ses travaux en 2024 ; cependant, l'IOS prévoit de mettre à jour la charte afin de renforcer et de clarifier davantage sa structure hiérarchique.

41. En outre, le Comité a appris avec satisfaction que le Bureau des services de contrôle interne travaille à l'élaboration d'un document de stratégie de vérification.

42. Notant l'évolution positive de l'efficacité des contrôles internes, qui est passée de 66 % en 2023 à 67 % en 2024, le Comité a demandé au Secrétariat d'inclure des informations par domaine fonctionnel ainsi que par bureau principal et par Région, car cela pourrait contribuer à éviter des problèmes systématiques et récurrents.

⁶ Voir l'article 14.1 du Règlement financier.

43. Le Comité a été informé que l'élaboration d'un plan d'action pour donner suite aux résultats de l'analyse des causes profondes des constatations de la vérification intérieure était sur le point d'être achevée. La recommandation formulée par le Comité en mai 2023⁷ demeure en suspens, et la direction a été encouragée à conclure ces travaux.

44. En ce qui concerne les enquêtes, le Comité a noté avec une préoccupation persistante le nombre toujours élevé de nouvelles allégations formulées, ainsi que le faible nombre d'affaires ayant fait l'objet d'une enquête approfondie et le faible pourcentage de dossiers pour lesquels les allégations ont été jugées fondées. Dans ce contexte, le Secrétariat a expliqué que l'amélioration des politiques et de la culture a encouragé les membres du personnel à signaler un plus grand nombre d'allégations.

45. Dans le même temps, le délai d'enquête s'est allongé dans les diverses catégories d'allégations. Afin de régler partiellement ce problème et de veiller à ce que les ressources d'enquête ne soient pas consommées par des activités sans lien avec les enquêtes, le Secrétariat a présenté ses efforts continus pour améliorer le triage des cas au stade de la réception, notamment en étudiant la possibilité d'adopter des outils automatisés (comme l'intelligence artificielle) et d'autres mécanismes (comme la médiation).

46. En outre, le Comité a appris avec satisfaction qu'un outil de suivi était en cours d'élaboration en interne pour assurer la gestion de bout en bout des cas, ce qui fournirait des rapports instructifs et faciliterait le suivi des dossiers.

47. Compte tenu de la situation financière actuelle et de la nécessité de réaliser des gains d'efficacité dans tous les domaines, le Comité a réaffirmé l'importance de l'IOS et des autres fonctions de responsabilisation, et a suggéré que l'Organisation maintienne dans la mesure du possible un service complet dans l'ensemble de ces fonctions.

48. Une séance à huis clos séparée a également eu lieu avec le vérificateur intérieur des comptes.

F. Évaluations

49. Le Secrétariat a présenté la feuille de route de l'évaluation pour donner suite aux recommandations concernant l'analyse comparative de la fonction d'évaluation et la révision de la politique d'évaluation qui sera soumise pour examen au Conseil exécutif à sa cent cinquante-septième session en mai 2025.⁸

50. Le Comité a félicité le Secrétariat pour les progrès accomplis en ce qui concerne la fonction d'évaluation et son renforcement dans l'ensemble de l'Organisation, notant que chaque Région dispose désormais d'un administrateur ou d'une administratrice en charge de l'évaluation. L'évaluation est un outil qui permet d'améliorer la performance institutionnelle et de démontrer la valeur programmatique de l'OMS. Elle contribue également à éclairer le processus actuel d'établissement des priorités. L'évaluation est une fonction de contrôle interne essentielle de l'Organisation, même dans les circonstances difficiles actuelles, et il importe de veiller à la doter de ressources suffisantes et à bien planifier la relève de la direction de la fonction d'évaluation.

⁷ Voir le document EBPBAC38/2, paragraphe 27.

⁸ Voir la décision EB155(1).

51. Le Comité a examiné les conclusions de l'enquête visant à dresser un tableau des activités d'évaluation décentralisées existantes dans l'ensemble de l'Organisation. Cet exercice avait permis de confirmer que les pratiques d'évaluation sont très diverses au niveau régional et national, où se concentrent les deux tiers des évaluations décentralisées, et que la perception de ce qui constitue une « évaluation » (par exemple, les examens et les évaluations de la coopération avec les pays) varie grandement. Il est dès lors important que le Bureau central de l'évaluation rassemble ces informations au regard de l'ensemble de l'Organisation dans le cadre de ses rapports institutionnels.

52. Dans le même temps, compte tenu de la nature multidimensionnelle des activités d'évaluation en cours, il est devenu crucial de veiller à ce que la fonction d'évaluation utilise des définitions et des principes convenus dans l'ensemble de l'Organisation afin d'éviter les doublons, de produire tous les effets escomptés et d'accroître l'efficacité et l'impact.

53. En ce qui concerne le projet de politique d'évaluation révisée, le Comité s'est dit satisfait du document présenté et a suggéré quelques modifications à apporter dans la version définitive.

54. En particulier, le Comité a demandé que le préambule rende compte des principaux changements introduits par la politique d'évaluation, compte tenu du fait qu'elle couvre toutes les activités d'évaluation, tant pour la fonction centrale d'évaluation indépendante que pour les évaluations décentralisées.

55. Bien que des projets d'indicateurs clés de performance pour la fonction d'évaluation aient été élaborés, le Comité a suggéré d'apporter des améliorations supplémentaires afin de rendre compte de son impact, ainsi que de son utilité, et de mesurer ainsi l'efficacité des évaluations entreprises.

56. De plus, le modèle de financement proposé pour les évaluations devrait être durable et tenir compte de toutes les sources de financement, y compris le cofinancement avec d'autres organisations dans le cadre d'évaluations conjointes. Le Comité a réitéré sa recommandation tendant à ce qu'une ligne budgétaire soit prévue pour les activités d'évaluation lors de la négociation des contributions volontaires pour des programmes spécifiques.

57. Enfin, en vue d'assurer la crédibilité et la qualité de toutes les évaluations, le Comité a demandé au Secrétariat de veiller à l'application des normes de qualité les plus élevées et de renforcer les pratiques et les capacités professionnelles de tous les administrateurs et administratrices chargés de l'évaluation.

58. En conclusion, le Comité a encouragé le Secrétariat à envisager de revoir son plan de travail d'évaluation approuvé à la lumière de l'évolution récente du paysage du financement et de l'établissement des priorités, et a suggéré qu'un examen indépendant de la fonction d'évaluation soit effectué tous les cinq ans.

59. Recommandation 3 : Le Comité recommande que le Secrétariat mette la dernière main à la politique d'évaluation révisée et la promulgue, en tenant compte des observations formulées, entre autres, par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

G. Gestion des risques

60. Le Comité a reçu un aperçu des activités réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de l'OMS pour la gestion des risques. Il a également reçu une mise à jour du projet de risques principaux qui avait été approuvé par le Comité mondial de gestion des risques et qui était en cours d'actualisation sur la base d'entretiens avec de hauts responsables à la lumière des événements récents.

61. Le Comité s'est félicité des documents présentés et a loué le Secrétariat pour l'excellent travail réalisé et les progrès accomplis en vue d'améliorer le niveau de maturité du cadre de gestion des risques de l'OMS.

62. À cet égard, le Secrétariat a souligné l'importance de la gestion des risques pour l'Organisation en 2025, mentionnant les changements géopolitiques qui ont amené la gestion des risques au premier plan.

63. Le Comité a noté que d'importants efforts avaient été déployés pour intégrer la gestion des risques dans la culture de l'Organisation et dans la prise de décisions au niveau de la direction, et pour améliorer la compréhension et la présentation des risques à tous les niveaux de l'Organisation. Dans ce contexte, le Comité a relevé la nécessité d'élaborer (ou de renforcer) un cadre de capacités de gestion des risques qui suppose notamment de définir les rôles et les processus à appliquer par les administrateurs et administratrices chargés de la conformité et de la gestion des risques dans les bureaux de pays.

64. En outre, le Comité a accueilli favorablement la décision de l'IOS d'évaluer le niveau de maturité de l'OMS en matière de gestion des risques à la lumière des mesures prises, sujet qui sera examiné plus avant lors des prochaines réunions du Comité, lorsque les conclusions de l'évaluation seront disponibles.

65. Enfin, en vue d'améliorer la visibilité des risques et les mesures prises face à ceux-ci, le Comité a encouragé le Secrétariat à classer les principaux risques par type de risque, conformément à sa taxonomie des risques. Il serait également utile de rendre compte des risques par ordre de niveau de risque résiduel plutôt que par ordre alphabétique.

66. Dans ses remarques finales, le Secrétariat a souligné l'importance de mettre en œuvre et de documenter des mesures d'atténuation efficaces pour réduire le niveau d'acceptabilité des risques, en mettant l'accent sur l'alignement de ces mesures sur la propension au risque de l'Organisation. Dans le même temps, conscient de la situation financière actuelle, il a reconnu qu'il pourrait être difficile d'atteindre un niveau de risque cible plus bas à ce stade, d'où l'accent mis par le Comité sur l'allocation équitable et efficace des ressources en ce qui concerne cette fonction et les autres fonctions de responsabilisation.

67. Recommandation 4 : Le Comité recommande d'améliorer encore la communication des principaux risques en veillant à ce que les domaines dans lesquels l'OMS n'a pas d'appétit pour le risque ou dans lesquels son risque résiduel dépasse les niveaux de risque cibles reçoivent la priorité afin que la direction puisse porter son attention sur ces domaines.

H. Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier

68. Le Comité a été informé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie triennale de l'OMS visant à prévenir et à combattre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels au sein de l'Organisation, y compris les mesures prises pour garantir la responsabilisation des États Membres en matière de protection contre l'inconduite sexuelle, en renforçant les politiques pertinentes, la formation et les capacités de gestion des incidents.

69. À l'approche de la fin de la première période de trois ans et suite à la demande formulée par les États Membres en mai 2023,⁹ une entité externe indépendante dresse actuellement un bilan complet en vue d'évaluer l'institutionnalisation par l'OMS de la prévention de l'inconduite sexuelle et des mesures destinées à y remédier. Il convient de noter que le Comité, conformément au mandat susmentionné que lui ont confié les États Membres, a contribué à la finalisation du mandat concernant le recrutement de l'entité indépendante, a supervisé le processus de sélection de celle-ci et a été informé des travaux réalisés à ce jour.

70. Tandis que la collecte de données se poursuit, le Comité s'est dit satisfait des progrès réalisés dans ce domaine et a été heureux d'apprendre des consultants indépendants qu'aucun problème n'avait été soulevé en ce qui concerne l'accès aux données ou au personnel. Le Comité continuera de collaborer avec l'entité indépendante afin d'examiner et de valider les conclusions de l'exercice en cours et de faire rapport aux États Membres. Ces conclusions éclaireront l'élaboration par le Secrétariat de la stratégie de l'OMS en matière de PRSEAH pour l'exercice 2026-2027.

71. Il a été noté que l'écosystème international dans le domaine de la PRSEAH évolue et que certains partenaires réduisent leurs capacités internationales, retirent leur soutien bilatéral et démantèlent leurs équipes au niveau des pays. Dans ce contexte, il est donc essentiel que le Secrétariat aligne sa stratégie en la matière sur le processus d'établissement des priorités en cours, car cela donnera à l'OMS l'occasion d'institutionnaliser la fonction PRSEAH dans les zones vulnérables et, si possible, de partager les responsabilités liées à cette fonction avec d'autres organismes des Nations Unies.

72. En outre, le Comité a souligné l'importance du cadre de responsabilisation volontaire non contraignant proposé pour la PRSEAH, soulignant qu'il doit être centré sur les victimes, adaptable aux situations locales et fondé sur des données et des bases factuelles.

73. De plus, en ce qui concerne le changement de culture au sein de l'Organisation, le Comité a appris que ce changement s'opère dans le contexte de la PRSEAH, comme le prouve la disposition accrue à signaler de nouveaux cas. Cependant, une approche plus globale qui aille au-delà de la PRSEAH est nécessaire. Une telle approche devrait mettre l'accent sur l'importance de créer un lieu de travail empreint de respect et de favoriser une culture dans laquelle les gens peuvent se parler et aborder les problèmes liés au rendement.

⁹ Voir le document A76/39.

74. Enfin, en ce qui concerne la question d'assurer un financement durable de la fonction PRSEAH, le Comité, conformément à ses recommandations antérieures, a encouragé le Secrétariat à continuer de s'appuyer sur le financement des programmes, en particulier dans le domaine des urgences.

I. Système de gestion opérationnelle

75. Le Comité a examiné l'état d'avancement de la mise au point du BMS et de son plan de projet actuel. Il s'est félicité des efforts consacrés à l'avancement du projet depuis la mi-2024. Il a constaté que les modalités révisées de gouvernance fonctionnaient efficacement, la surveillance et le suivi des risques s'étant notamment améliorés.

76. Suite à la décision sur l'architecture définitive de la plateforme BMS, le Secrétariat a présenté une nouvelle feuille de route pour la mise en œuvre des exigences essentielles et réglementaires (le produit minimum viable) d'ici au 1^{er} janvier 2026. Dans le même temps, le Comité reste préoccupé par le fait que la feuille de route demeure ambitieuse, compte tenu en particulier des pressions extérieures qui sont apparues en 2025.

77. Par conséquent, au vu des défis actuels et attendus en matière de ressources et de l'exercice connexe d'établissement des priorités entrepris par le Secrétariat, le Comité a recommandé que la direction envisage sérieusement de réduire la portée de la mise en œuvre initiale et les exigences en termes de charge de travail dans les secteurs fonctionnels clés surchargés afin que la date de lancement de janvier 2026 puisse être respectée. Après le lancement initial, une approche plus progressive pourrait être adoptée pour le déploiement de modules supplémentaires, ce qui permettrait de reporter certains coûts opérationnels à 2026 et de réduire le temps de gestion requis.

78. Au moment de l'établissement du présent rapport, le Comité a été informé que le Conseil du programme BMS est convenu de réduire la portée actuelle du programme afin d'assurer le succès du lancement le 1^{er} janvier 2026. En particulier, il a été décidé que le module de gestion des ressources humaines sera déployé au cours de l'année 2026 et que des analyses plus poussées seront effectuées afin de confirmer la décision d'aller de l'avant avec le module de gestion des approvisionnements comme prévu en 2025.

J. Autres questions examinées par le Comité

79. Le Comité a continué d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations antérieures et a noté que des progrès ont été accomplis. Comme à l'accoutumée, tous les détails seront communiqués à la quarante-troisième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration qui se tiendra en janvier 2026.

80. Conformément à son mandat, le Comité a procédé à une autoévaluation de ses performances en 2024, à laquelle ont contribué des membres du personnel clés du Secrétariat, dont la Cheffe de cabinet, le Sous-Directeur général chargé des fonctions institutionnelles, le Contrôleur financier, le Directeur par intérim du Bureau de l'évaluation, la Directrice du Bureau des services de contrôle interne et le Directeur du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique. Les observations reçues permettront d'affiner l'ordre du jour des futures réunions du Comité.

K. Synthèse des recommandations mises en évidence à la Quarantième-Sixième réunion du Comité

Recommandation N°	Recommandation	Référence
1	Le Secrétariat devrait étudier la possibilité de constituer une réserve pour gérer toute interruption de la réception des contributions volontaires afin d'assurer la continuité de l'exécution des programmes.	Paragraphe 21
2	Sous réserve des orientations issues de la quarante-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Comité recommande que le Secrétariat prépare une proposition en vue de consultations avec les États Membres. Cette proposition devrait établir le protocole à suivre pour la sélection, la nomination et le renouvellement des futurs Commissaires aux comptes de l'OMS. Le Comité recommande également que le protocole soit présenté à la Soixante-Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé pour adoption.	Paragraphe 38
3	Le Comité recommande que le Secrétariat mette la dernière main à la politique d'évaluation révisée et la promulgue, en tenant compte des observations formulées, entre autres, par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.	Paragraphe 59
4	Le Comité recommande d'améliorer encore la communication des principaux risques en veillant à ce que les domaines dans lesquels l'OMS n'a pas d'appétit pour le risque ou dans lesquels son risque résiduel dépasse les niveaux de risque cibles reçoivent la priorité afin que la direction puisse porter son attention sur ces domaines.	Paragraphe 67

**M. Greg Johnson (Président), M. Rob Becker, M^{me} Aseya Galadari,
M^{me} Beatriz Sanz Redrado, et M. Darshak Shah**
